

Inclure les enfants dans le processus

- ❑ Si le malade demande la présence de l'enfant, donnez aux enfants le choix d'être présents ou non lors de la mort, et ce, peu importe leur âge.
- ❑ Permettre à l'enfant de changer d'avis à tout moment, même lorsque sera venu le temps d'administrer l'AMM.
- ❑ Si le malade ne demande pas la présence de l'enfant, celui-ci peut être près et venir après le décès.
- ❑ Si vous avez plus d'un enfant, encouragez chacun à prendre sa propre décision.
- ❑ Demander régulièrement à l'enfant ce qu'il veut savoir et s'il a des questions
- ❑ Expliquez en détails et en mots simples, adaptés à l'âge de l'enfant, la façon dont se déroulera l'administration de l'AMM s'il désire y assister (qui sera là, quel équipement médical sera utilisé, en combien de temps la mort surviendra, etc.)
- ❑ Donnez la date à l'enfant.
- ❑ Permettre à l'enfant de participer.
- ❑ Avant le décès, celui-ci peut, par exemple, offrir une carte, un dessin, écrire un texte, etc. à la personne qui va décéder.

Voici une ressource qui peut vous aider si vous avez d'autres questionnements

Deuil-Jeunesse

Organisme d'interventions professionnelles qui vient en aide aux jeunes et aux familles qui vivent la maladie grave, la disparition ou la mort d'un proche ou des pertes liées à la séparation parentale, l'abandon ou l'adoption.



Sans frais : 1-855-889-3666



Site web : www.deuil-jeunesse.com



Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux



Impressions rendues possibles grâce à



Corporation
des thanatologues
du Québec

L'aide médicale à mourir, mourir,

comment bien accompagner
les enfants?



« Je ne choisis pas entre la vie et la mort, je choisis plutôt de devancer la fin de ma vie afin qu'elle se passe dans le respect de mes volontés. »

L'aide médicale à mourir (AMM), c'est quoi?

L'AMM est encadrée par la Loi concernant les soins de fins de vie, au même titre que les soins palliatifs. L'AMM est offerte à ces personnes pour qui toutes les options thérapeutiques, curatives et palliatives ont été jugées insatisfaisantes. L'AMM consiste en l'administration de médicaments par un médecin à une personne en fin de vie, à sa demande, dans le but d'entraîner son décès. L'AMM est une intervention exceptionnelle comprenant des conditions très restrictives, telles que :

Être atteint d'une maladie grave et incurable;

Avoir une situation médicale qui se caractérise par un déclin avancé et irréversible de ses capacités;

Éprouver des souffrances physiques ou psychiques constantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées dans des conditions jugées tolérables.

Comment expliquer l'AMM aux enfants?

Expliquez à l'enfant que la personne a une maladie grave et incurable dont la mort est imminente.

« Grand-papa a le cancer des poumons, c'est une maladie grave et elle ne peut être soignée.

Grand-papa va bientôt mourir, comme il l'a demandé. ». Expliquez la loi qui existe au Québec

ainsi que le choix qui a été fait concernant l'AMM, idéalement par la personne malade : « Au

Québec, il existe une loi qui permet à ceux qui vont mourir et qui souffrent de mourir d'une autre

façon que naturellement. J'ai décidé de mourir de cette façon. Je ne choisis pas entre la vie et la

mort, je choisis plutôt quand, comment et avec qui je vais mourir. L'AMM, c'est une série

d'injection qui arrêteront mon corps de fonctionner. Ça ne fait pas mal. » Ne tenez pas rigueur du

groupe d'âge : expliquez à tous les enfants en même temps et revérifiez ensuite avec chacun ce

qu'il en a compris.

S - Simplicité : Utilisez des mots simples et compréhensibles pour l'âge de l'enfant

V - Vérification de la compréhension : Allez vérifier ce que l'enfant a compris

P - Précisions : Selon les questionnements de l'enfant, apportez des précisions

À l'école

Si l'enfant est à l'école pendant l'administration de l'AMM : informez l'école, prévoyez un soutien, demandez à l'enfant ses besoins et lui suggérez des

exemples d'aide : « être accompagné par un intervenant de l'école ou un ami, être seul dans un local, vivre une minute de silence en classe, conserver la

routine habituelle, etc. »

Comment en parler aux élèves : demander à l'enfant s'il veut en parler lui-même. L'AMM fait partie de la réalité, on doit en parler avec calme et ne pas

traiter différemment ce type de décès des autres. Il est important de comprendre que la personne ne choisit pas entre la vie et la mort, elle décide de mourir

un peu plus tôt, elle décide de la journée et de la façon dont elle mourra. Nommer cela aux enfants permet de comprendre la différence entre le suicide et

l'AMM. La personne ne meurt pas de sa maladie, elle meurt de l'aide médicale à mourir, une médication qui fait cesser le fonctionnement du corps.

L'enfant a le droit d'en parler, de ne pas en parler, de demander que ce soit une autre personne qui en parle.

L'intervention en détails

La demande d'AMM est formulée par le

malade de façon verbale et écrite.

Elle est évaluée par 2 médecins.

La personne qui fait la demande peut toujours

changer d'avis.

Avant de procéder, le médecin revalide

auprès du patient sa volonté d'obtenir l'AMM.

Le médecin procède à l'AMM par 3 injections

intraveineuse :

1. Endort la personne;

2. Plonge la personne dans le coma;

3. Mort par arrêt respiratoire.

La procédure dure environ 5 à 7 minutes.